



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

2026



PRÉAMBULE : LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2026	3
1. L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1.1. Les dépenses de fonctionnement.....	5
1.1.1 Les charges à caractère général.....	5
1.1.2 Les charges de personnel	6
1.1.3 Les charges de gestion courante	10
1.1.4 Les frais financiers	10
1.2. Les recettes de fonctionnement.....	11
1.2.1. Les impôts et taxes	11
1.2.2. Les dotations et participations	11
1.2.3. Les produits des services.....	12
1.3. L'évolution de l'épargne	12
2. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT	13
2.1. Les projets 2022-2026.....	13
2.2. Les financements.....	17
2.2.1. Les subventions d'investissement	17
2.2.2. Les subventions d'équipement	18
2.2.3. Les ressources propres d'investissement.....	18
2.2.4. L'emprunt	18
3. LA DETTE	18
3.1. La structure.....	19
3.2. Les perspectives à fin 2026	20
3.3. Le profil.....	20
4. LES BUDGETS ANNEXES	21
4.1. Le Budget Annexe des Pompes funèbres.....	21
4.2. Le Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain.....	22



PRÉAMBULE : LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2026

➤ Le contexte international

Depuis 2022, l'inflation, en particulier dans le secteur énergétique, a pesé fortement sur les économies mondiales. Les prévisions indiquent toutefois, un ralentissement après une inflation mondiale qui a atteint 5,9 % en 2024. Elle devrait encore ralentir en 2025-2026, avec des estimations pour 2026 situées autour de 3,2 % pour les économies du G20.

La croissance mondiale reste modérée. Selon plusieurs sources, elle pourrait s'établir entre 2,3 % et 2,7 % en fin 2025-2026, dans un contexte encore lourdement marqué par les incertitudes extérieures.

➤ Le contexte national

En France, les prévisions convergent vers une inflation ramenée aux alentours de 1,3 % en 2026, après environ 2,5 % en 2025, portée par la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

La croissance française resterait faible : elle s'établirait à environ 1,2 % en 2026, après 1,1 % en 2025.

Concernant les taux d'intérêt, la détente observée depuis plusieurs mois, liée notamment aux actions de la Banque centrale européenne, devrait se poursuivre en 2026, offrant un environnement plus favorable aux collectivités engagées dans des emprunts.

Cependant, ces projections restent fragiles : elles dépendent de nombreux aléas externes (géopolitiques, économiques) et internes (situation politique, évolution des comptes publics) d'autant que la France connaît une instabilité politique inédite sous la V^{ème} République.

Aussi, l'exposé qui suit en matière de Lois de finances, repose sur des données connues au moment de la rédaction de ce document qui peuvent s'avérer ultérieurement obsolètes.

➤ Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 et le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS)

Le Projet de Loi de Finances pour 2026, déposé à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2025 par le gouvernement LECORNU, propose prioritairement une trajectoire de redressement budgétaire ambitieuse, avec un effort public estimé à environ 44 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, soit une amélioration de 0,6 point.

Pour les collectivités territoriales :

- les concours financiers de l'État (dotations, transferts) sont prévus à 53,4 milliards d'euros en 2026, soit une baisse de -1 milliard par rapport à 2025,



- un « effort » de contribution des collectivités à hauteur de 5,3 milliards d'euros est annoncé pour 2026,
- les leviers envisagés incluent notamment : gel ou modération des dotations (DGF, etc.), réduction des compensations (ex : FCTVA), et l'adaptation du calendrier ou des taux de certaines aides à l'investissement.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026 (PLFSS 2026) prévoit, quant à lui, un recentrage marqué des dépenses de la Sécurité sociale :

- un redressement de la Sécurité sociale avec un déficit attendu à 17,4 milliards d'euros en 2026,
- une progression des dépenses de santé fortement contenue, avec l'ONDAM (Objectif National Des Dépenses D'assurance Maladie) limitée à +1,6 % pour 2026,
- des mesures de gel/revalorisation minimale des prestations sociales et des pensions de retraite,
- l'effort de redressement social s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle visant un retour à l'équilibre à horizon 2029.

Pour les collectivités, ces 2 textes signifient :

- une pression accrue sur les ressources (dotations, compensations),
- une exigence renforcée de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- une marge de manœuvre réduite dans un contexte économique plus contraignant.

➤ **Le contexte local et les orientations d'Aubagne**

La Ville d'Aubagne réaffirme en 2026 ses priorités : maintien d'un service public de qualité, accompagnement du tissu associatif, soutien à l'éducation, la jeunesse, la culture et au sport, tout en poursuivant un effort de maîtrise des dépenses et l'optimisation des ressources.

Cette rigueur en matière de gestion budgétaire est une nécessité absolue face au poids historique de la dette qui obère de manière importante les marges de manœuvre de la collectivité malgré un désendettement régulier. Après une inflexion en 2024, le montant de d'épargne brute à fin 2025 devrait repartir à la hausse, en dépit de coûts toujours plus élevés en dépenses de fonctionnement et une morosité des ressources externes.

En effet,



- les charges de personnel n'ont cessé de progresser depuis juillet 2022 impactées par les différentes vagues de revalorisation successives de la masse salariale, nécessitant une gestion tendue de la balance des effectifs,
- les effets de la hausse généralisée des prix persistent en particulier sur les marchés de prestations de services (restauration collective, périscolaire, nettoyage) ou encore les assurances malgré une baisse de l'inflation,
- les recettes de l'Etat en particulier la DGF restent atones.

Le projet de budget 2026 doit ainsi concilier deux objectifs en tension :

- **intégrer un environnement financier constraint** (maîtrise des dépenses, contribution aux efforts nationaux, baisse ou stagnation des ressources),
- **poursuivre la mise en œuvre du programme municipal** en faveur des Aubagnais, dans une situation où la marge de manœuvre se réduit.

Dans ce contexte, la construction budgétaire 2026 s'appuie sur une vigilance renforcée : chaque poste de dépense doit être justifié, la hiérarchisation des investissements essentielle et la performance de gestion reste au cœur de la stratégie financière communale.

1. L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Après un examen scrupuleux des besoins exprimés par les services de la Ville, les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 ne devraient augmenter que d'environ 4 %, représentant 78 M€ (contre 75,5 M€ au BP 2025), répartis sur les principaux postes comme suit :

1.1.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général au BP 2025 s'élevaient à 17,2 M€ avec une prévision d'atterrissement au CA 2025 de 18,7 M€, résultant des divers ajustements au cours de l'exercice.

Pour 2026, les crédits du chapitre 011 devraient faire l'objet d'une augmentation de plus de 4,5 % aux alentours de 18 M€, en raison notamment de la reprise de la filière Argile.

Cette évolution tient compte :



- de compléments de crédits exprimés lors du BS et de la DM1 2025, non seulement sur des dépenses récurrentes (eau, marchés...) mais également nouvelles (récupération de la filière Argile, montée en puissance des actions liées à l'écologie positive...),
- d'une nouvelle augmentation des frais d'assurances,
- de coûts induits suite à la livraison du Pôle Éducatif des Passons (redevance d'assainissement, démontage des algecos...),
- de dépenses nouvelles en partie compensées par des recettes (entretien pour le compte de la Métropole des zones longeant le BHNS et le Val'Tram, des règlements de contentieux...)

1.1.2 Les charges de personnel

La maîtrise des dépenses de fonctionnement implique un pilotage fin de la masse salariale. Mais comme pour l'exercice précédent, les obligations réglementaires qui s'appliquent continuent de représenter une part importante et contribuent à l'augmentation de la masse salariale de la Ville. Les charges de personnel au BP 2025 s'élevaient à 45,7 M€ avec un atterrissage prévisionnel à 46,8 M€. Malgré une accumulation de mesures exogènes (hausse des cotisations patronales, ...) et la récupération de la filière Argile, les dépenses de personnel restent maîtrisées grâce à l'effort collectif.

À noter que l'atterrissage prévisionnel intègre la suppression du coefficient de Bradford depuis le 1^{er} juillet 2025.

➤ L'Évolution de la masse salariale

La mise en place du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) avec la refonte de toutes les grilles indiciaires (80 % des agents de catégorie C ont pu bénéficier d'une revalorisation indiciaire) et le passage au RIFSEEP en 2021 avaient déjà dynamisé les parcours de carrière et les rémunérations.

• L'évolution de la masse salariale depuis 3 ans : une hausse historique

Depuis juillet 2022, la croissance de la masse salariale a amorcé une hausse remarquable sous l'effet du dégel du point d'indice (+ 3,5 % au 1^{er} juillet 2022) qui en année pleine a représenté un coût de 1,280 M€, en plus d'une nouvelle hausse de 1,5 % intervenue en juillet 2023, avec un nouvel impact de 0,275 M€.

A ces mesures se sont ajoutées 4 revalorisations successives de la valeur du SMIC en mai 2022, août 2022, janvier 2023 et mai 2023 (soit + 8,2 % depuis janvier 2022). Avec un relèvement du début des grilles indiciaires au 1^{er} juillet 2023, toutes ces revalorisations ont abouti à un coût annuel de 0,319 M€. Ces augmentations du SMIC qui sont venues tasser les débuts de grilles



indiciaires par l'effet de revalorisations à l'indice minimum, n'ont pour autant pas freiné le rythme des avancements d'échelon à cadence unique, ni le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dans son ensemble. Ces augmentations individuelles, qui comprennent la nomination de 21 agents suite à réussite à concours, se sont élevées à 0,4 M€ en 2024.

• Pour l'année 2025

Ce sont 15 agents qui ont été nommés suite à réussite à concours. Ces dispositions assorties aux avancements d'échelon et de grade, aux promotions internes et aux revalorisations d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) sont évaluées à plus de 0,4 M€ en année pleine.

L'augmentation du nombre de départs, sur des postes sensibles pour lesquels le remplacement était nécessaire, a eu pour conséquence une évolution significative du plan de mobilité et de recrutement 2025, qui n'avait pas été valorisé dans le BP 2025 au regard des départs initialement prévus.

Les mesures gouvernementales quant à elles totalisent pour l'année 2025 un coût d'environ 0,8 M€, correspondant à l'augmentation de 3 % du taux des cotisations patronales à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et le retour à 9,88 % du taux des cotisations patronales maladie URSSAF (ce taux avait diminué d'1 point en 2024, à titre dérogatoire).

Le transfert des agents de la filière Argile, à compter du 1^{er} janvier 2025, a, quant à lui, finalement impacté la masse salariale à hauteur de 0,4 M€.

Les allocations chômage directement versées aux agents ont également augmenté d'un montant évalué à 0,055 M€.

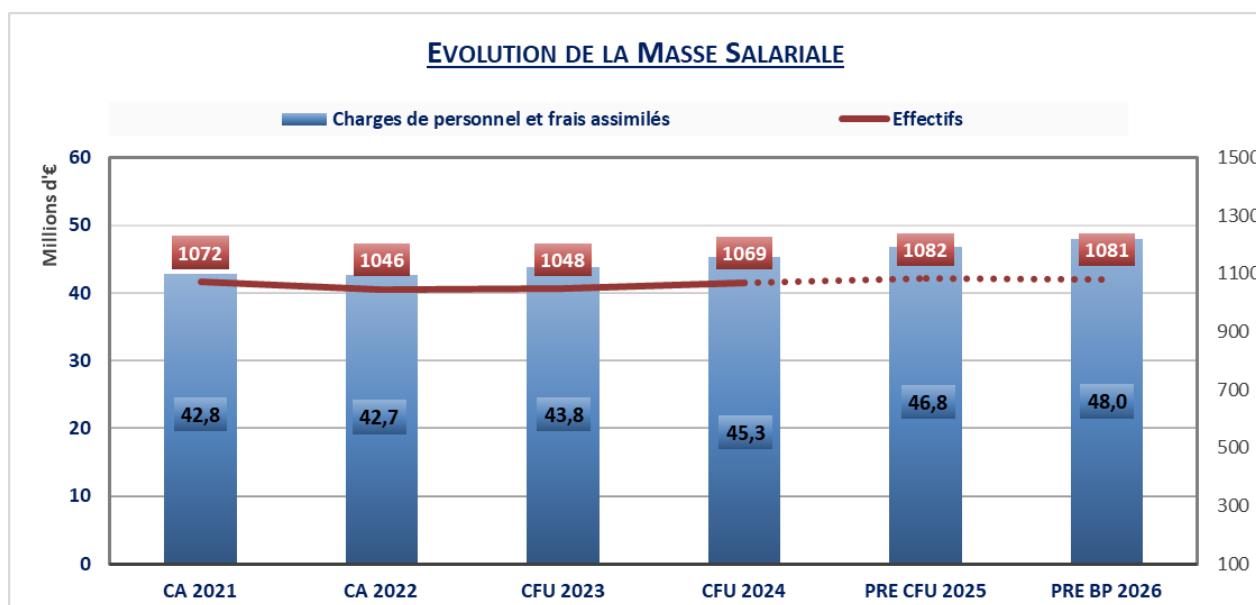
• Pour l'année 2026

Outre l'impact cumulé de ces mesures sur l'année 2025, la masse salariale 2026 doit tenir compte des éléments suivants :

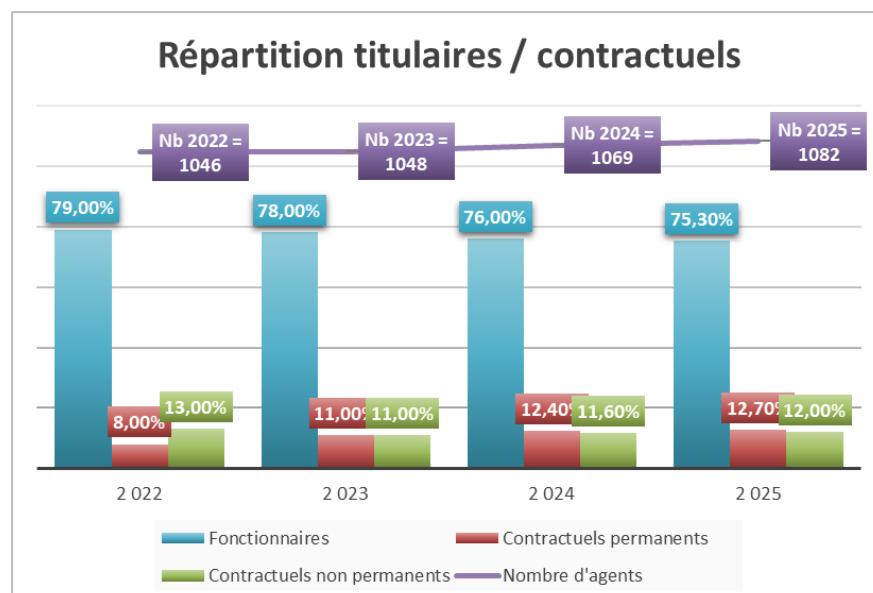
- les heures supplémentaires, indemnités et vacations liées à l'organisation de deux tours d'élections municipales, soit 0,1 M€,
- la nouvelle hausse de 3 % des cotisations patronales versées à la CNRACL, soit 0,6 M€,
- la décision de l'autorité politique d'attribuer un bonus attractivité au personnel de la petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2026, et qui sera délibéré lors du Conseil municipal du 18 décembre 2025, soit 0,158 M€,
- du GVT correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne, soit 0,340 M€,
- des réussites à concours dont le taux toujours élevé traduit la volonté d'accompagner et faire progresser les agents dans leur évolution de carrière,



- des départs à la retraite : 32 agents prévoient leur cessation d'activité en 2026,
- du plan de mobilité et de recrutement, qui tient compte à la fois des remplacements nécessaires suite aux départs intervenus en 2025 n'ayant pu être pourvus et selon les départs 2026 connus à date, ainsi que de plusieurs créations de poste, soit 0,9 M€,
- de la dotation au COS Méditerranée,
- de la maîtrise des heures supplémentaires, facilitée avec le déploiement d'un logiciel interne de suivi des heures supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2026 (OpenHeures),
- de la régulation du recours aux vacataires.



➤ La structure des effectifs

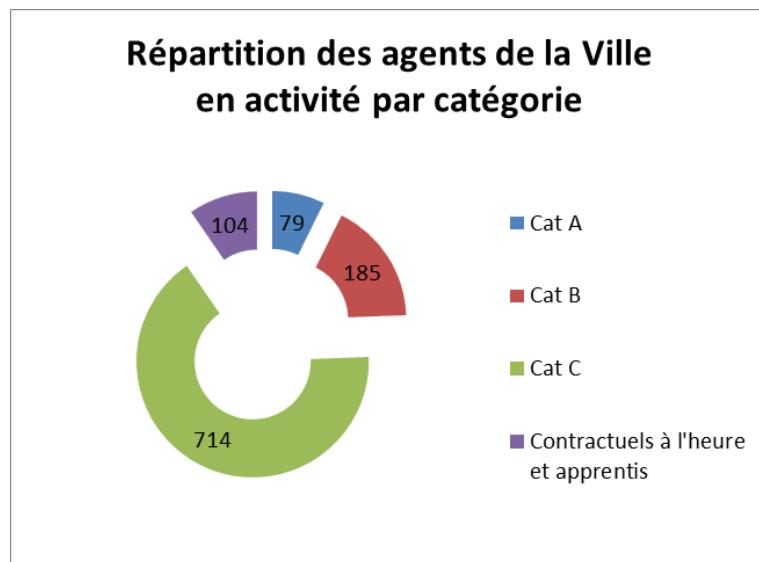


À ce jour, 75 % des agents de l'effectif en activité sont titulaires de la fonction publique territoriale, soit 814 agents à fin novembre 2025. Comme la plupart des collectivités, la Ville d'Aubagne fait

face à des difficultés de recrutement pour certains métiers considérés en tension. Dans ces cas, elle doit recourir à des contractuels pour pourvoir les postes, ce qui représente 137 agents à fin novembre 2025, soit 13 % des agents en activité.

L'âge moyen du personnel municipal est en hausse d'un an par rapport à 2024. Au 24 novembre 2025, l'âge moyen est de 49 ans pour les fonctionnaires contre 38 ans pour les contractuels.

La proportion des agents de catégorie C est en hausse de 1 point par rapport à 2024 et représente 66 % du personnel. Concernant les personnels de catégories A et B, les effectifs s'établissent, à fin novembre 2025, respectivement à 7 % et à 17 % du personnel (contre 8 % et 17 % au 30 octobre 2024). La part des femmes dans l'effectif est identique à celle de 2024, à savoir de 62 % contre 38 % pour les hommes.



➤ L'organisation du temps de travail

La durée annuelle légale du temps de travail de 1 607 heures s'applique à l'ensemble des effectifs. Toutefois, 391 agents bénéficient d'une dérogation à la durée légale du temps de travail du fait de sujétions particulières, la réduction du nombre d'heures étant limité à 1 547 heures.

La durée effective du travail en 2025 est impactée par des indicateurs significatifs :

- 4,58 % des agents travaillent à temps partiel,
- 10,98 % des agents sont affectés sur des postes à temps non complet,
- 2,75 % des agents sont à temps partiel thérapeutique.

➤ Les avantages en nature

Au total, 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction et 19 agents d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

3 agents bénéficient d'un logement de fonction avec astreinte et 1 agent bénéficie d'un logement de fonction par nécessité absolue de service.

➤ **La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (2022-2026)**

Entre anticipation des besoins et accompagnement du changement, la question du recrutement est devenue plus que jamais stratégique. Compte tenu de son caractère naturellement dynamique, la maîtrise de la masse salariale continue d'être un enjeu majeur dans un contexte budgétaire contraint.

L'impact de toutes les mesures exogènes exposées supra, a pu être maîtrisé avec le développement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, initiée au sein des services de la Ville depuis 2022. En 2026, cette démarche va être prolongée par un travail conjoint entre la DRH et l'ensemble des services de la Collectivité, grâce à la mise en place et suivi de plan d'actions visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources (effectifs et compétences).

Une prospective des départs en retraite associée à un plan Mobilité Emploi Recrutement tient compte en effet, dans un réel souci d'optimisation des ressources, des besoins et des impératifs du service à rendre à la population.

La volonté politique qui consiste à maîtriser et contrôler la masse salariale sera poursuivie et les indicateurs de pilotage permettant d'analyser chaque composante seront méthodiquement étudiés afin de disposer d'un outil décisionnel adapté aux exigences contextuelles. La maîtrise de ce poste de dépenses nécessite un suivi mensuel et attentif mis en place à la Ville depuis plusieurs années, avec 3 grands types d'indicateurs : effectifs, vacations et heures supplémentaires.

Les dépenses de personnel pour 2026, dans la continuité de maîtrise de la masse salariale et tenant compte des mesures exogènes, sont estimées à près de 48 M€.

1.1.3 Les charges de gestion courante

Ce poste représente près de 6 % des dépenses et concerne principalement les subventions versées par la Commune au CCAS et aux associations, dont le montant global devrait être reconduit pour 2026.

1.1.4 Les frais financiers

Le budget alloué aux frais financiers enregistre une baisse d'environ 7 % en 2026, principalement due à l'extinction d'un contrat de SWAP, entraînant également la perte part de recette associée. Les anticipations de taux demeurent orientées à la baisse sur les contrats à taux variables.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient afficher une hausse supérieure à 2 %, représentant plus de 85 M€, répartis sur les postes les plus remarquables, exposés ci-après.

1.2.1. Les impôts et taxes

Pour l'exercice 2026, le produit des impôts et taxes devrait s'élever à 69,1 M€, en hausse de 3 %.

➤ La fiscalité directe

Elle représente 76 % du produit fiscal communal. Fidèle à la volonté de l'équipe municipale, reconduite depuis 2014, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières, l'évolution de ce produit reste essentiellement liée au coefficient d'actualisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation, fixé par la loi. Pour 2026, ce coefficient reste modéré et est estimé à 1,8 %, dans l'attente de sa publication à la mi-décembre.

Les taux d'imposition seront identiques à ceux votés en 2025 et resteront donc inchangés depuis 2013, soit :

- **49,13 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;**
- **50,65 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti ;**
- **22,01 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.**

➤ La fiscalité indirecte

La fiscalité reversée par la Métropole Aix-Marseille-Provence est estimée à 16,4 M€ en 2026, soit une hausse de 8 % liée à l'augmentation de l'Attribution de Compensation suite au transfert de la filière Argile au 1^{er} janvier 2025.

À l'inverse, le FPIC poursuit sa diminution, en application du dispositif de sortie progressive du bénéfice du FPIC prévu à l'article 195 de la loi de finances pour 2023.

Par ailleurs, la **Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (DMTO)** devrait rester stable à 2,5 M€.

1.2.2. Les dotations et participations

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

D'un montant de 4 M€ environ, la DGF est prévue globalement en baisse de 1,1% par rapport au BP 2025, avec des évolutions différencierées sur ses trois composantes :



- la part forfaitaire est reconduite pour son montant notifié en 2025,
- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) reste plus dynamique avec une estimation en hausse par rapport à son montant notifié en 2025,
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est estimée en baisse par rapport à son montant notifié 2025, à l'instar des années précédentes.

➤ **Les autres dotations**

Il s'agit essentiellement des allocations compensatrices de taxes foncières, dont le montant varie en fonction des hypothèses d'évolution de la fiscalité directe. Elles sont estimées à 1,4 M€ pour l'exercice 2026.

➤ **Les participations**

Elles sont prévues à 3,1 M€, en hausse de 3 %, en fonction principalement des notifications reçues.

1.2.3. Les produits des services

Le montant des recettes inscrites au chapitre 70 s'oriente vers une hausse d'environ 2 % par rapport au BP 2025, compte tenu notamment de la revalorisation de 1,2% des recettes tarifaires (indice des prix à la consommation du mois de septembre 2025) et d'une reconsideration du périmètre des conventions de gestion avec la participation de la Métropole à la gestion de la maison Métropolitaine de l'Habitat ou encore l'extension de la convention relative aux Transport en Commun en Site Propre.

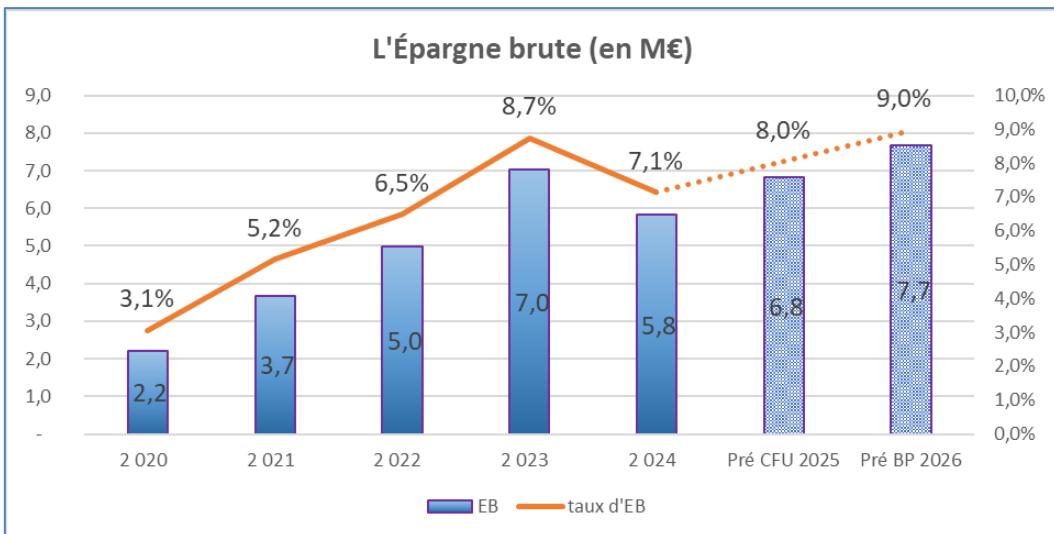
1.3. L'évolution de l'épargne

Après la crise sanitaire de 2020 qui avait fragilisé la situation financière de la Ville, le niveau d'Épargne brute se redresse progressivement pour atteindre 7 M€ en 2023, grâce à « une bonne maîtrise des charges » selon les termes employés par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport sur la gestion municipale 2018 et exercices suivants.

Toutefois, en 2024, face à des coûts de gestion toujours plus élevés (mesures nationales qui continuent à peser lourdement sur la masse salariale, prestations plus coûteuses...) alors que les recettes perdent de leur dynamisme, il fléchit à 5,8 M€ avant de réamorcer une évolution ascendante fondée sur les projections d'atterrissement de l'exercice 2025 et les prévisions budgétaires 2026.

Ainsi, avec une estimation de 7,7 M€ d'Épargne brute et un taux d'épargne associé de 9 %, le projet de Budget Primitif 2026 témoigne de la volonté municipale de maintenir un service de qualité aux aubagnais en redoublant d'efforts pour rationaliser les dépenses et optimiser les recettes dans un environnement de plus en plus contraint.





2. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, les dépenses réelles d'investissement, incluant le remboursement en capital de la dette, devraient avoisiner les 25 M€, en diminution de 7 % par rapport au BP 2025, et de 20 % si l'on considère uniquement les dépenses d'équipement imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

Ainsi, la Municipalité poursuit la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec notamment la finalisation du Pôle Éducatif des Passons dont la livraison est prévue pour la rentrée 2026.

2.1. Les projets 2022-2026

Le PPI établi en 2022 pour une durée de 5 ans, regroupe à la fois les investissements récurrents, tels que les travaux sur l'espace public ou dans les bâtiments existants et ceux liés à la réalisation de projets ou d'équipements nouveaux.

En 2026, une part significative de l'effort d'investissement sera consacrée à l'achèvement du Pôle Éducatif des Passons, projet emblématique de cette seconde mandature.

Parallèlement, la Ville poursuit la rénovation de son patrimoine vieillissant ainsi que les aménagements de l'espace public, dans une logique de développement durable.

- Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant**

Avec l'achèvement en 2025 de la rénovation des blocs sanitaires dans les écoles communales qui aura duré près de 10 ans, la Commune va poursuivre, dans le cadre d'un programme pluriannuel de 3 ans à partir de 2026, les travaux d'amélioration des conditions d'accueil des enfants, notamment avec la pose de brasseurs d'air ou de climatiseurs dans les salles de classes et autres

espaces communs, et si besoin les travaux d'aménagement pédagogique des locaux qui pourraient être rendus nécessaires.

Concernant les espaces dédiés à la petite enfance, la Ville a étudié en 2025 une série de travaux de rénovation des locaux et des zones extérieures des crèches. Une première tranche de travaux pourrait être mise en œuvre dès 2026 et devra se poursuivre dans le cadre d'un programme triennal d'investissement, notamment compte tenu des conditions et contraintes spécifiques de mise en œuvre de ces travaux et de l'occupation des locaux.

La construction de la couverture et la rénovation de 2 courts de terrains de tennis, dont les études ont été conduites en 2024 et les travaux débutés 2025, se poursuivront et s'achèveront en 2026.

Par ailleurs, dans le prolongement des travaux d'aménagement du parc de l'Huveaune livrés en fin d'année 2025, l'année 2026 verra la réalisation d'un terrain dit « 3 raquettes », composé d'un court de tennis, d'un terrain de badminton et de tables de ping-pong, en libre-service venant conforter la vocation familiale des aménagements récemment réalisés.

Toujours en 2026, les travaux de réfection du sol du gymnase du Charrel seront programmés, venant ainsi clore un cycle de travaux de plusieurs années qui a permis de rénover l'ensemble des sols des grands gymnases de la Ville.

A partir de 2027, dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux à venir, la Ville engagera la poursuite de la rénovation des vestiaires des installations sportives communales.

Enfin, comme chaque année, divers travaux de maintenance et de sécurité seront programmés, notamment dans les bâtiments recevant du public et/ou issus des contrôles périodiques des installations techniques.

La Commune poursuivra le déploiement des équipements techniques nécessaires pour une gestion dite « déportée et centralisée » des principales installations du suivi et de contrôle du chauffage ainsi que de la mise sous alarme et d'extinction de l'éclairage des bâtiments communaux.

Ces travaux de modernisation du patrimoine communal seront poursuivis en 2026, participant ainsi à une optimisation des dépenses en matière d'énergie.

• **Modernisation et aménagement durable de l'espace public**

La Ville dispose d'un important linéaire de voirie qui nécessite des actions récurrentes de rénovation, de modernisation et de sécurisation.

En 2026 divers travaux d'aménagement de voirie seront donc programmés.

Par ailleurs, en accompagnement des aménagements réalisés par la Métropole en matière de mobilité, la Ville entend planifier à partir de 2026, un programme pluriannuel d'investissement



en matière d'aménagements piétons et de voies cyclables dans le cadre du futur schéma directeur « marche et vélo » communal.

La Ville est soumise toutes les années, aux obligations légales de débroussaillement qui nécessitent des travaux récurrents de traitement des bords de voies et chemins ainsi que de débroussaillement d'environ 45 hectares de parcelles communales principalement situées en limite de la zone urbaine et en zone naturelle.

Par ailleurs, la Ville a établi en 2025 un Plan Communal de Débroussaillement dont la coordination et l'animation seront poursuivies en 2026 et les années suivantes.

Toujours en matière de sécurisation de la zone urbaine et naturelle, la Ville poursuivra les travaux de maintenance et le déploiement des poteaux incendie.

La Ville poursuivra en 2026 ses actions de végétalisation et de plantations de l'espace public, concourant ainsi à la lutte contre les îlots de chaleur et participant à renforcer l'image d'une ville nature.

- **Rénovation énergétique**

Depuis 2016, la Ville est engagée pour une durée de 12 ans dans un Contrat de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance de son réseau d'éclairage public, dont l'objet est de réduire de 75 % les consommations annuelles.

Ainsi en 2026, 8 000 nouveaux points lumineux seront traités concourant ainsi à la baisse des consommation électriques de la Commune.

Depuis 2024, la Ville a engagé une série d'audits énergétiques qui permettent d'orienter les travaux de maintenance et d'optimisation du fonctionnement des installations techniques des bâtiments communaux.

C'est notamment dans ce cadre que les travaux 2026, du marché de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage conclu en 2023 pour une durée de 5 ans, seront engagés avec pour objectif la recherche d'un plus grand confort des usagers et une maîtrise des dépenses énergétiques.

Les études techniques menées en 2025 pour la solarisation d'une partie de la toiture du hangar des services techniques pourraient permettre de programmer à partir de 2026 la pose de panneaux photovoltaïques, couvrant ainsi une partie des besoins énergétiques des installations de chauffage remplacées en 2025.

- **Ville et bâtiments intelligents et numériques**

En 2026, la Ville poursuivra la modernisation de son administration et la sécurisation de son système d'information, dans la continuité des actions engagées ces dernières années.



Le déploiement du parapheur électronique, mis en production fin 2025 au sein du service des assemblées, se poursuivra avec une extension progressive à la DRH pour la gestion des arrêtés, avant une généralisation à l'ensemble des directions courant 2026.

Dans le domaine des systèmes d'information, les efforts seront maintenus en matière de cybersécurité : les campagnes de simulation de phishing et les formations de sensibilisation auprès des agents seront reconduites.

La modernisation du réseau et des infrastructures de téléphonie se poursuivra également, avec le remplacement progressif du matériel obsolète (serveurs, onduleurs, composants réseau) et la connexion à la fibre des bâtiments dès que cela sera techniquement et financièrement possible.

Aucun nouveau projet majeur n'est envisagé pour 2026, mais la collectivité restera mobilisée pour consolider les dispositifs existants et garantir la continuité des services numériques.

- **Protection de l'espace public**

Le programme de déploiement de la vidéoprotection engagé sur les deux mandats, devrait atteindre en début d'année prochaine, son objectif de 200 caméras en service sur l'ensemble du territoire communal.

Outre la nécessaire maintenance annuelle liée au parc installé, l'exercice 2026 sera consacré aux études en vue de la mise en œuvre d'un nouveau plan pluriannuel d'extension du réseau de caméras.

- **Réalisation du Pôle Éducatif des Passons**

Les travaux de construction du Pôle Éducatif des Passons ont débuté en toute fin d'année 2024 et se déroulent conformément au planning prévisionnel.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de la structure porteuse du bâtiment ainsi que par les travaux dits de « clos et couvert » composés des menuiseries extérieures et des étanchéités, qui permettront en 2026 de programmer la poursuite des travaux des divers lots techniques ainsi que les travaux de cloisonnement et d'aménagement intérieur.

Par ailleurs la nouvelle voie qui desservira le parvis du Pôle Éducatif sera également planifiée au printemps 2026.

L'ouverture du futur groupe scolaire des Passons est prévue pour septembre 2026.

- **Restauration du patrimoine**

En 2026, la Ville d'Aubagne poursuivra activement ses missions d'inventaire, de conservation, de restauration et de valorisation de son patrimoine communal. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préservation et de transmission du patrimoine matériel et immatériel de la commune.



Ainsi, l'année sera marquée par plusieurs actions structurantes :

- traitement des fonds d'archives de la filière Argile, emblématiques de l'histoire et du savoir-faire aubagnais, avec acquisition de matériel dédié à leur conservation,
- œuvres classées : restauration de 2 tableaux Monuments historiques (La Décollation de Saint Jean-Baptiste et Les Disciples d'Emmaüs), dans le cadre d'un programme pluriannuel,
- le Monument aux Morts "à la Victoire" : lancement d'un chantier de restauration et d'embellissement prévu sur 2026–2027,
- enfin, la programmation, sur les exercices 2027 et 2028, de chantiers de restauration des archives et des œuvres de l'artothèque municipale, menés en alternance afin d'assurer la continuité de la valorisation du patrimoine communal.

Ces opérations témoignent de la volonté municipale de préserver et de mettre en valeur le riche héritage culturel et historique d'Aubagne, tout en garantissant sa transmission aux générations futures.

2.2. Les financements

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à plus de 16 M€ au Budget Primitif 2026, soit une diminution de 13 % par rapport à 2025.

2.2.1. Les subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement attendues, incluant les amendes de police reversées par l'État, est estimé à 1,5 M€ au Budget Primitif 2026, sur la base des notifications reçues.

En forte baisse par rapport au BP 2025 dont la prévision budgétaire dépassait les 8 M€, ce montant est impacté par l'arrivée à terme du dernier engagement contractuel pluriannuel du Département ou CDTE (Contrat Départemental pour la Transition Écologique) 2022-2025, avec près de 13 M€ de subventions allouées sur la période.

Par ailleurs, des échanges entre les services du Département et de la Ville interviendront dans le courant de l'exercice 2026 en vue de préparer les bases d'une prochaine contractualisation, sachant qu'il faudra au préalable à celle-ci, avoir intégralement soldé le CDTE actuel.

Néanmoins, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reste un interlocuteur privilégié à travers notamment son dispositif d'« aide aux travaux de proximité ».



Enfin, des dossiers de financements sont régulièrement accordés par nos autres partenaires institutionnels comme la **Région Sud et l'État** mais également par des organismes tiers tels la **Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence Nationale du Sport**.

2.2.2. Les subventions d'équipement

Le BP 2026 enregistre nouvellement des subventions d'équipement versées de plus de 160 000 €, correspondant à:

- l'allocation d'une attribution de compensation d'investissement pérenne de 3 047 € au titre du transfert de la filière Argile au 1^{er} janvier 2025,
- un fonds de concours à verser sur 3 ans par la Métropole Aix-Marseille-Provence, destiné au financement des travaux de réfections des tronçons de voies départementales cédés par l'EPCI à la Ville par délibération N°07-300925 du 30 septembre 2025 et estimé pour 2026 au prorata des dépenses budgétées.

2.2.3. Les ressources propres d'investissement

Ces ressources, estimées à 3,8 M€, peuvent contribuer au financement du remboursement en capital de la dette.

Elles proviennent principalement du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'actifs.

2.2.4. L'emprunt

Il représente la variable d'ajustement permettant d'assurer l'équilibre du financement des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette.

Son montant est estimé à 11 M€ compte tenu des subventions d'investissement notifiées à ce jour, soit une hausse de 3 M€ par rapport au BP 2025.

Combiné aux subventions d'investissement, il permet de financer l'ensemble des dépenses d'équipement.

3. LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 affichait 133 M€.

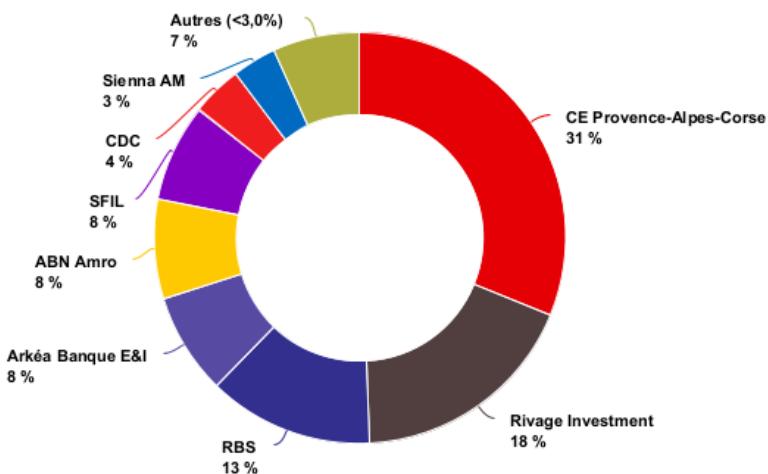
Avec un remboursement en capital prévisionnel à la fin de l'exercice 2025 d'environ 10,2 M€ et compte tenu d'un montant mobilisé d'emprunt de 8 M€, correspondant à la seule prévision du BP 2025, l'encours au 31 décembre 2025 devrait se situer aux alentours des 130,8 M€.



3.1. La structure

Au 1^{er} janvier 2026, la dette de la Ville sera constituée de **45 emprunts** bancaires et obligataires ainsi qu'un produit de couverture (swap), souscrits auprès de **13 prêteurs**.

Répartition par prêteur au 01/01/2026



Les emprunts bancaires concernent 41 contrats de prêts et représentent 85 % de l'encours contre 15 % pour les emprunts obligataires.

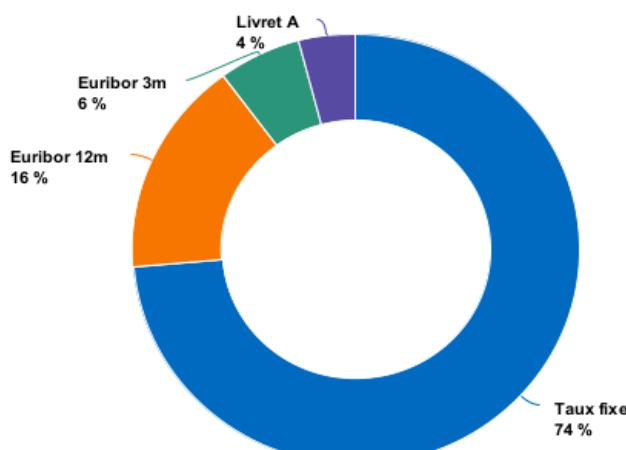
En matière de risque, le stock de dette reste sécurisé avec **74 % d'emprunts à taux fixe**, 24 % de taux variable et 2 % de taux structuré.

Par ailleurs, la Ville continue de percevoir en section de fonctionnement l'aide du fonds de soutien de l'État, à raison de 1,359 M€ par an jusqu'en 2028, pour le refinancement de trois anciens emprunts à risques. L'encours de ce fonds s'élèvera à 4,077 M€ au 1^{er} janvier 2026.

Le taux d'intérêt moyen est de 4,93 %.

La partie volatile de la dette évolue en fonction des Euribors et du taux du livret A.

Répartition par index au 01/01/2026



3.2. Les perspectives à fin 2026

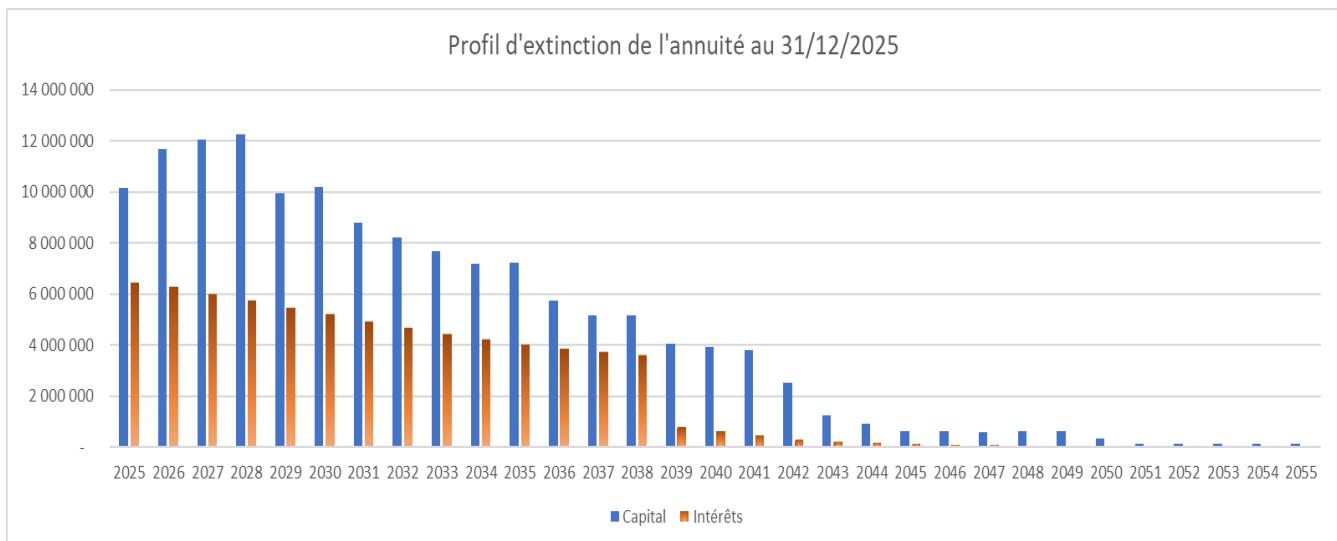
Toutes choses égales par ailleurs, le **capital restant dû au 31 décembre 2026** devrait s'élever à **130,1 M€** (127,4 M€ retraités du fonds de soutien).

S'agissant des échéances d'intérêts, elles devraient diminuer sensiblement en 2026, conséquence d'une anticipation de taux à la baisse impactant la part à taux variable de l'encours.

Ainsi, l'annuité de la dette à fin 2026, afficherait 11,7 M€ d'amortissement en capital et 6,3 M€ d'échéances en intérêts, soit **un total de 18 M€** (contre 16,6 M€ en 2025), sous réserve d'un amortissement annuel des emprunts souscrits en cours d'exercice.

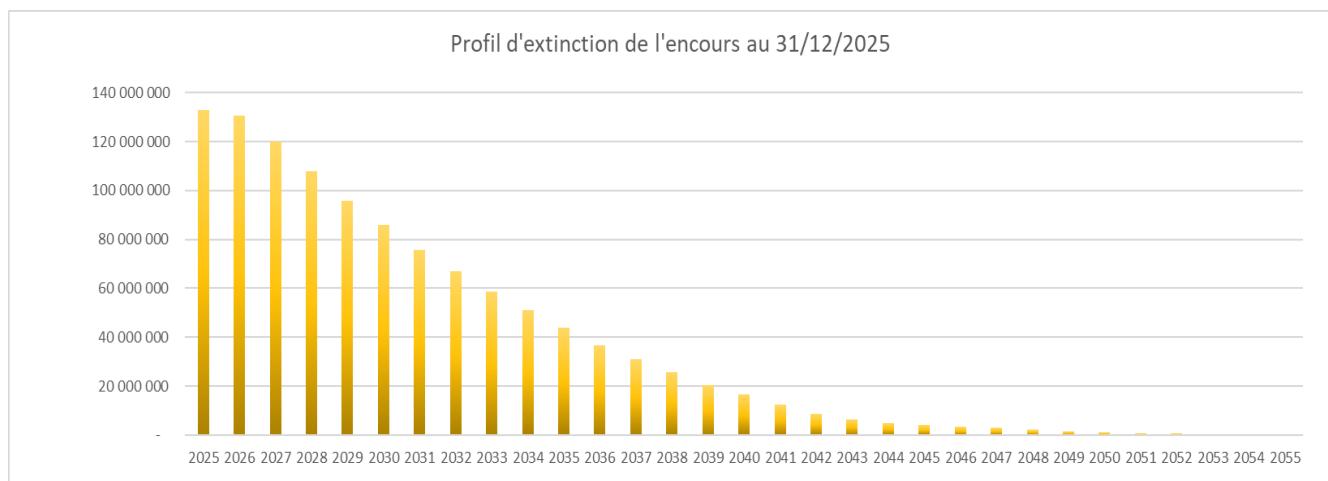
La capacité de désendettement (encours retraité du fonds de soutien/épargne brute) qui permet d'estimer le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa dette, passerait de 18,8 années en 2025 à 16,6 années fin 2026.

3.3. Le profil



Les annuités prévues pour les années à venir mettent en évidence un pic de remboursement du capital compris entre 11,7 M€ et 12,3 M€ sur les exercices 2026 à 2028.

Afin de ne pas surcharger les échéances des trois prochains exercices, la Ville privilégie, ces dernières années, un allongement de la durée de vie résiduelle des nouveaux emprunts, qui passe à 29 ans et 7 mois.



4. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la Ville d'Aubagne en 2026 comprend 2 Budgets Annexes : les Pompes funèbres et le Réseau de Chaleur Urbain.

Il est à noter que ces budgets annexes s'entendent en hors taxes.

4.1. Le Budget Annexe des Pompes funèbres

La Ville d'Aubagne dispose d'une régie municipale de pompes funèbres. Bien que le monopole des régies municipales ait été définitivement abrogé en 1998, la commune a choisi de maintenir ce service public afin de garantir une offre de proximité et une alternative aux opérateurs privés.

Le budget prévisionnel 2026 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec la volonté de poursuivre la prestation de services et la vente de produits funéraires, tout en rationalisant l'activité et les charges d'exploitation dans le cadre d'une tarification maîtrisée.

Dans l'attente de la réalisation du projet d'extension du cimetière des Fenestrelles, les recettes continueront de reposer principalement sur la rénovation et la revente de caveaux existants.

Pour 2026, les recettes et dépenses d'exploitation sont estimées à 0,2 M€, enregistrant une légère diminution de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Aucun investissement nouveau n'est programmé sur cet exercice pour ce budget annexe, seules les variations de stocks, qui constituent des opérations d'ordre de section, viendront impacter la section d'investissement.

4.2. Le Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain

Ce Budget Annexe a été créé fin 2023 à la suite du transfert à la Ville de la compétence métropolitaine relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains (RCU).

Concernant l'entretien courant de l'équipement, les **dépenses totales d'exploitation** sont estimées à environ 0,4 M€, soit une **baisse de près de 22 %** liée principalement, à la fluctuation des coûts de maintenance et des combustibles.

Elles sont financées par **le produit de la refacturation aux abonnés**, optimisé par la fiabilisation des compteurs et l'amélioration du suivi de la consommation.

En matière **d'investissement**, les dépenses et les recettes devraient s'équilibrer à 0,3 M€, soit une **évolution de 41 %**, et retracer :

- les travaux d'extension du Réseau de Chaleur Urbain à la piscine Alain Bernard, un projet qui sera subventionné par la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- des travaux d'amélioration de détection des incendies dans les chaufferies,
- les frais d'études pour la mise en œuvre future d'une Délégation de Service Public (DSP) visant à confier l'exploitation future du réseau à un opérateur spécialisé, tout en garantissant la continuité et la qualité du service rendu aux usagers.

Dans **une approche consolidée** avec le Budget principal, la contribution de ces 2 budgets à l'Épargne Brute s'élèverait à 0,05 M€.

